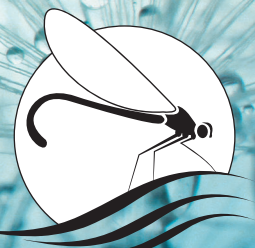


LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

p.1 Actualités

p.2 Paiements de Service Environnementaux : contrats mis en place

p.3 Les prairies des zones de captages : intérêts

p.4 Recette de saison !

CONTACTS :

Magali KRAEMER
Mission Eau - secteur Zorn
magali.kraemer@sdea.fr



Rejoignez-nous sur Facebook @MissionsEauAlsace

EDIT'EAU



Depuis juin 2024, nous avons intégré l'aire d'alimentation de Brumath et Bietlenheim au territoire historique de Mommenheim-Wingersheim, dans le cadre d'un plan d'action Zorn.

Une large partie des actions menées sont spécifiquement orientées vers l'accompagnement des acteurs agricoles, en collaboration avec la Chambre d'agriculture d'Alsace pour conseiller, orienter et péreniser les pratiques permettant de préserver les ressources en eau. Nous déployons également des projets avec les opérateurs économiques agricoles (coopératives, transformateurs) pour permettre de péreniser les filières agricoles, qui vous seront présentés dans les prochaines éditions.

Conscient qu'il est également nécessaire de pouvoir impliquer tout un chacun dans la préservation des ressources, nous continuons à déployer des animations Grand Public telle que la Semaine des Alternatives aux Pesticides dont vous pouvez être acteurs localement !

Bonne lecture

Jean-Luc ECKART,
Président de la Mission Eau secteur Zorn
Administrateur du SDEA

ACTUALITÉS

ZORN PLAN D'ACTION

PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Actions mises en oeuvre depuis juin

Depuis la dernière Lettre de l'eau, plusieurs actions ont pu être menées pour sensibiliser et accompagner la mise en place de pratiques pour préserver les ressources en eau, conformément au plan d'action validé en juin.

Pour l'aire d'alimentation des captages de Mommenheim-Wingersheim, un projet de **Paiements de Services Environnementaux** a été ouvert pour accompagner la transition et la pérennisation de pratiques agricoles durables et viables (voir page 2). Une **visite technique pour les élus** a également été réalisée au GAEC du Faubourg, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA), pour expliquer et démontrer les changements de systèmes possible dans les exploitations du territoire.

Pour les aires d'alimentation des captages de Brumath et Bietlenheim, les agriculteurs ont été sollicités par la CAA pour réaliser **des diagnostics individuels** afin de pouvoir faire un bilan de leurs pratiques et évaluer les perspectives d'action possible.



Visite GAEC du Faubourg - Minversheim

ANIMATIONS VOS IDÉES

SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Contributions locales

Depuis 2008, le SDEA accompagne la mise en place d'animations durant la semaine des alternatives aux pesticides, qui se déroule annuellement **du 20 au 30**

mars : ateliers, conférences, balade, contes pour enfants, etc.

Dans le cadre des actions de préservation des ressources en eau sur la Zorn, il est proposé **aux communes, associations ou collectifs locaux** de pouvoir organiser des animations ou de participer à des actions qui seront déployées sur le territoire. L'objectif est de pouvoir **sensibiliser de manière générale à l'environnement** : conférence sur le jardinage naturel, balade découverte nature, atelier biodiversité / permaculture / cuisine des plantes sauvages, etc.

Le samedi 22 mars 2025, après-midi, **la bibliothèque de Schwindrathheim accueillera Eric Charton** pour un atelier sur le jardin et l'adaptation au climat.

N'hésitez pas à contacter l'animation Mission eau pour participer au programme d'animation

Le programme complet sera communiqué dans la prochaine Lettre de l'eau !

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'EAU



La préservation de la qualité de l'eau potable en Alsace se trouve au cœur des préoccupations environnementales régionales. Dans ce contexte, les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) apparaissent comme une stratégie novatrice, offrant une solution viable pour atténuer les pressions exercées par les activités agricoles sur nos ressources hydriques. Le SDEA, et en particulier le territoire de Hochfelden et environs qui gère les captages de Mommenheim-Wingersheim, a validé la mise en oeuvre de PSE pour ce territoire.

■ FONCTIONNEMENT DES PSE

Les PSE, concept émergent dans le domaine de la conservation environnementale, impliquent une rémunération des acteurs agricoles **pour la prestation de services écosystémiques, dont la société tire des avantages**

En Alsace, cette approche se matérialise par des incitations financières accordées aux exploitations agricoles adoptant des pratiques respectueuses de l'eau, hors prescriptions réglementaires imposées dans un arrêté préfectoral.

Cette gratification est calculée **en fonction des efforts actuels comme passés**. L'évolution de son montant est corrélée avec les efforts fournis par l'exploitant(e).

■ CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DE L'EAU

Les PSE sont un des outils aujourd'hui disponible pour permettre d'engager les territoires en faveur de la qualité de l'eau potable, en limitant les impacts négatifs des activités agricoles sur les ressources hydriques. La réduction des contaminants contribuent directement à la préservation de la qualité de l'eau.

C'est dans ce contexte que **le SDEA a contractualisé 13 contrats PSE** avec 13 exploitations agricoles, situées sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Mommenheim-Wingersheim.

Les PSE peuvent être considérés comme une gratification des efforts réalisés tout en constituant une assurance pour les agriculteurs **mettant en oeuvre des pratiques plus favorables vis-à-vis de la qualité de l'eau** mais plus exigeantes au niveau technique et avec moins de marges de sécurité en termes

de réussite des interventions. L'objectif est de **pouvoir adopter durablement ces pratiques** sur les parcelles des agriculteurs.

Les PSE ont un impact à moyen et long terme sur la qualité de l'eau. Ils sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et à 20 % par le SDEA.

■ CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les indicateurs, justifiant les Paiements pour Services Environnementaux, ont été adaptés aux enjeux du territoire :

■ **La réduction de l'utilisation d'herbicide et/ou la suppression des matières actives à risque** avec pour objectif **de stopper la contamination de la nappe phréatique**. Ceci est analysé grâce à la Quantité de Substance Active (QSA), qui se mesure en gramme de matières actives par hectare.

■ **Le développement des surfaces en cultures à Bas Niveaux d'Intrants (BNI)**, tel que les cultures exploitées en Agriculture Biologique, les prairies, le chanvre, la silphie, etc. L'objectif **étant d'encourager le développement de ces cultures sur l'AAC** pour la limiter la pression de désherbage;



■ **Le taux de couverture du sol**. Cet indicateur est calculé en nombre de jours de présence d'une culture vivante sur les parcelles de l'exploitation sur une année civile. Cet indicateur est basé sur l'agronomie et la vie du sol, **permettant de limiter le transfert des polluants vers les ressources en eau;**

■ **La Balance Globale azotée** qui permet d'apprécier l'ajustement de la fertilisation azotée par rapport aux besoins des plantes. Elle permet donc **de réduire voir stopper les relargages d'azote dans les milieux naturels**. Elle est exprimée en kilo d'azote par hectare de Surface Agricole Utile.

Des rendez-vous « initiaux » ont été réalisés



Désherbage mécanique d'un champ de blé

avec chaque exploitation candidate et ont permis **de fixer des objectifs de réalisation pour 5 ans** pour chaque indicateur.

Chaque année **des bilans et des conseils seront réalisés avec les 13 exploitants** pour les accompagner dans leur évolution de pratiques mais également pour calculer le montant exact de la rémunération. L'ensemble de ces rencontres sont effectuées en binôme SDEA/Chambre d'agriculture d'Alsace.

■ FOCUS : Interview d'un agriculteur engagé en PSE

Christian RICHERT – gérant de l'EARL des Lauriers à SCHWINDRATZHEIM

Fraichement engagée en PSE, l'EARL des Lauriers est une exploitation de polyculture (maïs, blé tendre d'hiver, betteraves sucrières, soja) mettant en œuvre de pratiques vertueuses, et ceci depuis quelques années déjà.

Avant de s'engager en PSE avec le SDEA en automne 2024, Christian RICHERT avait déjà expérimenté un dispositif visant à réduire l'utilisation des herbicides. **Entre 2009 et 2014, l'agriculteur était ainsi engagé en Mesures Agri Environnementales Territorialisées** « réduction de l'Indice de Fréquence de Traitement herbicides » visant à réduire l'utilisation de ces molécules de 40 % en 5 ans. Il est également membre actif **du réseau DEPHY ECOPHYTO** qui a pour but d'expérimenter des pratiques permettant d'obtenir des systèmes plus économes en produits phytosanitaires.

Christian **s'est engagé en PSE pour pouvoir être soutenu dans son objectif de réduction de l'usage de l'ensemble**

des produits phytosanitaires, y compris les herbicides, **afin de répondre aux attentes environnementales tout en maintenant le revenu de l'exploitation.** Cette dernière condition est primordiale pour assurer la pérennité de celle-ci en vue de l'installation à moyen terme de son fils Nicolas.

Pour y arriver, un certain nombre de leviers agronomiques ont été mis en œuvre :

- Adaptation et modernisation des techniques de pulvérisation pour optimiser les interventions;
- Réduction des doses et impasses de traitement lorsque cela est possible;
- Blé : adaptation de l'itinéraire technique (choix variétal, densité, azote);
- Maïs : binage quand les conditions météorologiques le permettent.

« J'ai **adapté mon matériel** afin d'améliorer la qualité de la pulvérisation. J'ai un débit de chantier plus important, ce qui me permet de traiter tôt le matin avec des conditions climatiques idéales.

Je passe également **plus de temps à observer mes parcelles, ce qui me permet de faire les bons choix.** Je prends parfois la décision de faire **une impasse** si cela est possible, comme pour le désherbage du blé.

J'ai développé **le binage** des maïs. Je n'interviens que si les conditions sont réunies pour une bonne efficacité. En désherbage **je suis en général moins exigeant qu'auparavant sans que cela joue sur le rendement des cultures.**»

Article et interview réalisée par David Kraemer - Chambre d'agriculture d'Alsace

LES PRAIRIES DES ZONES DE CAPTAGES : INTÉRÊTS



Zone de captages - Brumath

Les périmètres de protection rapprochée des captages de Mommenheim-Wlengersheim, Brumath et Bietlenheim ont la particularité d'être enherbés. Ces espaces agricoles apportent une protection efficace pour protéger les captages.

■ POURQUOI ?

Les prairies de la vallée de la Zorn sont historiquement présentes, elles **sont fauchées et entretenues par les agriculteurs** pour les rations des vaches du territoire, ou pour les centres équestres.

Ces prairies sont inondables, pour une bonne partie de la vallée, par débordement ou remontée de la Zorn, elles façonnent le paysage de ce territoire

Certaines prairies des périmètres de protection ont également été **mises en place par les agriculteurs suite à une convention avec la collectivité gestionnaire des captages, pour protéger de manière pérenne ces zones.** En effet, les zones prairiales permettent une bonne protection des nappes souterraines en couvrant les sols toute l'année et en utilisant pas ou peu d'intrants agricoles.

■ DES ESPACES À PRÉSERVER

Ces zones de captages sont à préserver.

Tout un chacun (promeneurs, automobilistes, etc.) doit respecter ses prairies qui assurent un refuge pour la biodiversité, une part de l'alimentation des animaux (pas de détritits !) et la protection de l'eau qui coule à votre robinet.

RECETTE DE SAISON

PAR JEAN-FRANÇOIS DE LA MAISON DE LA NATURE DE MUTTERSCHOLTZ



■ QUAND UN FROMAGE FAÇONNE LE PAYSAGE

La **ferme Goetz** à Mussig arrivera au bout de sa reconversion en agriculture biologique au mois d'avril 2025. La famille a réorganisé l'exploitation dans la **volonté de faire sortir les vaches de l'étable** et qu'elles **pâturent les plantes sauvages** qui forment nos paysages jusqu'aux Tumuli celtes de Mussig.

En consommant **des produits locaux et bio** nous participons donc à la **composition de nos espaces de vie et la préservation des ressources en eau**.

Les ingrédients de cette recette sont aussi disponibles auprès **des fermes qui font de la vente directe ou auprès de magasins de producteurs près de chez vous !**

■ BON POUR NOUS ET POUR LA PLANÈTE

En règle générale, les courges poussent facilement « si bien qu'on les voit souvent sortir du compost ou grimper dans les arbres dans un jardin d'agroforesterie d'avenir. »

Certaines pourraient avoir moins de saveur ou être difficile à éplucher. Alors farcissons-les !

Pâtisson farci au petit bonheur

Recette pour 6 pers

Ingrédients :

- 1 kg en poids net de **courge** (sans les graines) swett dumpling ou patidou, patisson butternut
- Une noisette de **beurre, huile olive**
- 1 cuillère à café de **miel**
- 1 **poireau** au vert clair au vert foncé (80g)
- 150g de **fromage petit bonheur** (ferme Goetz Mussig)
- 2 **gousses d'ail**, 1 **oignon** (50 g), 2 **échalotes** (30g)
- 80g de **champignons** des bois, ou champignons crème
- Un bouquet de **persil ou fenouil, aneth, estragon**
- **Sel de Guérande** ou de Salins les bains
- Un joli **poivre** des jardins de Gaïa

Méthode :

1. Couper les chapeaux des courges et ôter les pépins à la cuillère.
2. Faire revenir dans de l'huile d'olive l'échalote, l'oignon émincé ; laisser dorer, ajouter la cuillerée de miel et caraméliser un instant. Mettre de côté (réserver).
3. Ciseler le poireau, le faire suer dans une noisette de beurre et une cuillère à soupe d'huile d'olive et ajouter les champignons. Laisser cuire.
4. Hacher le persil avec les queues et presser les 2 gousses d'ail.
5. Couper le fromage en cube.
6. Mélanger le tout et assaisonner.
7. Farcir les courges en pressant bien, ajouter le chapeau.
8. Cuire à 220° pendant 30 à 45 min, tester la texture avec un couteau.
9. Pour servir à l'aide d'une cuillère, prélever de la chair et de la farce.

Vous pouvez associer avec des pommes de terre en robe des champs et une bonne salade de saison.

Matériel à prévoir : four



Ingrédients de la recette



Nathalie GOETZ dans son étable

LA LETTRE DE L'EAU

n°52 Décembre 2024

Édition pluriannuelle diffusée par les 7 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACTS :

Magali KRAEMER
Mission Eau SDEA - secteur Zorn
3 rue des sapeurs, 67500 HAGUENAU
magali.kraemer@sdea.fr

Tél. 03 88 05 32 38

Rejoignez-nous sur Facebook @Missions Eau Alsace pour suivre nos actualités !



PUBLICATION :

Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Création : SKERZO Marketing & Communication
Conception - rédaction : Missions eau, SDEA, JF Dusard,
Chambre d'agriculture d'Alsace
Photos - illustrations : Missions eau SDEA, Maison de la Nature de Mutterholtz
Impression : La Poste / Tirage : 17 899 exemplaires
N° ISSN : 2273-6573 / Dépôt légal : janvier 2020

FINANCEURS :

SDEA Alsace-Moselle Périmètre de Hochfelden et Env. et de Brumath
Communauté de Communes Basse Zorn
Agence de l'eau Rhin-Meuse

